

*Pour connaître ses droits, être conseillé, accompagné et épaulé,
grâce à ses militants engagés, **FO** est à vos côtés !*

Le salarié convoqué à un entretien préalable à son licenciement a le droit d'être assisté par un autre salarié. S'il n'y a pas de représentant du personnel dans l'entreprise, il peut se faire assister par un conseiller extérieur, appelé conseiller du salarié, qui peut aussi intervenir lors d'une médiation avec l'employeur, voire lors de la négociation d'une rupture conventionnelle. Sa mission consiste à informer le salarié de ses droits dans le cadre de la procédure. Il l'aide à organiser sa défense et rappelle à l'employeur ses obligations légales. Il exerce également un rôle de témoin.

A **FO**, les militants conseillers du salarié sont là pour vous aider.

**LE CONSEILLER
DU SALARIÉ**

**LE DÉFENSEUR
SYNDICAL**

Le défenseur syndical est un salarié autorisé à assister ou représenter un autre salarié engagé dans une procédure contentieuse (Conseil de prud'hommes, cour d'appel).

A **FO**, les militants défenseurs syndicaux sont formés pour vous accompagner, vous conseiller et vous défendre.

C'est le tribunal compétent pour régler tout litige survenant entre l'employeur et le salarié (congrés payés, salaire, licenciement, par exemple). Divisé en 5 sections correspondant aux différents secteurs d'activités (encadrement, industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses), chaque conseil de prud'hommes est composé d'un nombre égal de conseillers prud'homaux représentant les salariés et les employeurs. Ils sont ainsi les « juges du travail ».

A **FO**, les conseillers prud'homaux désignés sont formés en droit du travail lors de leur prise de mandat et tout au long de celui-ci pour mieux accompagner les salariés.

LES PRUD'HOMMES

A **FO, tous ces militants sont formés et ont une réelle connaissance du droit du travail pour mieux vous accompagner, vous représenter et vous défendre !**

Pour les joindre, contactez l'union départementale de votre lieu de travail.

**Salariés des entreprises de moins de
11 salariés et du particulier employeur,
un site **FO** pour vous.**



*Vous avez une question ?
Prenez contact avec nous*



**Quelle que soit la taille
de l'entreprise**

grande, moyenne, petite ou très petite

***FO* AUX CÔTÉS
DE TOUS
LES SALARIÉS**

**Salaire, emploi, conditions de travail, formation,
négociation, conventions collectives,
protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense**

*J'ai un problème au boulot,
j'appelle*



FO aux côtés de tous les salariés !

FO regroupe des femmes et des hommes **libres**, dans une organisation **indépendante**, unis pour défendre et améliorer les **droits** des salariés, en obtenir de nouveaux.

Les militants **FO** sont au plus proche de la réalité du terrain et des métiers pour **représenter** les salariés.

Un syndicat pour tous !

Salariés d'une grosse entreprise mais aussi d'une toute petite entreprise, agent d'un service public, retraités et chômeurs, jeunes et cadres.

Vendeuse en boulangerie, préparateur en pharmacie, concierge, assistante maternelle, boucher, intermittent du spectacle, coiffeuse, clerc de notaire, salarié de l'agro-alimentaire, secrétaire médicale, serveur, cuisinier, réceptionniste en hôtel...

Tous ont leur place à Force Ouvrière !

FO est fondamentalement attachée aux valeurs républicaines **Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité**, mais aussi de **Solidarité**.



Ce sont les syndicats qui, au niveau national, négocient vos droits liés à votre **convention collective**, votre salaire, votre protection sociale (régimes de prévoyance et de remboursement de frais de santé), vos droits à la formation professionnelle.

Pour les salariés des Très Petites Entreprises (TPE) et du particulier employeur, c'est d'autant plus vrai qu'ils ne bénéficient pas d'une représentation syndicale directe. Les syndicats jouent un rôle essentiel au niveau de la **branche professionnelle**.

Ce que défend FO

Salaires, retraite, Assurance chômage, santé au travail, conditions et temps de travail, droit à congés, égalité professionnelle, handicap, lutte contre toute forme de discrimination...

FO, c'est la force de la proximité

avec plus de 23 000 implantations partout en France, FO est **près de vous**, à travers ses militants, ses Unions départementales et locales et ses Fédérations professionnelles.

FO est là pour vous accompagner, vous conseiller, vous défendre à chaque étape de votre vie professionnelle.